Ville de Lausanne

Communiqué

Service de l'eau

Les produits chimiques PFAS (per- et polyfluoroalkylées): point de situation n° 2 - Évaluation de la pollution sur le site du Centre de formation de La Rama

Suite aux préoccupations croissantes concernant les composés alkylés per- et polyfluorés (PFAS), une évaluation des sols et des eaux sur le site du Centre de formation de la Rama a été menée par le Service de l'eau, le Service de protection et sauvetage (SPSL) et l'Unité environnement de la Ville de Lausanne, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud. Les résultats de ces investigations, confirment la présence de PFAS dans les sols et dans les eaux de La Rama. La Ville de Lausanne accepte formellement la décision du Canton d'inscrire le site de La Rama au cadastre des sites pollués comme «site pollué, nécessite une investigation». La gestion des sols pollués constituerait la principale contrainte en cas de travaux de terrassement. Il n'y a aucun impact sur des captages d'eau potable et l'eau distribuée à la population peut être consommée en toute confiance.

Les PFAS sont un groupe de plusieurs milliers de produits chimiques synthétiques et persistants formés de fluor et de carbone, difficilement biodégradables. Cela conduit à leur accumulation dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire, d'où le nom de «polluants éternels». Depuis le début des années 1970, les PFAS sont largement utilisés dans la production de textiles et d'électronique, mais également de mousses extinctrices anti-incendie, de farts, etc. Les mousses d'extinction utilisées par les sapeurs-pompiers contenant les substances les plus problématiques (PFOS, PFOA) ont été abandonnées dans tout le canton de Vaud dès 2011.

Des PFAS ont été détectés en 2022 dans les sols exposés à l'usage de mousses anti-incendie lors des exercices de feu sur le site du Centre de formation de La Rama (9 différentes substances analysées). Les investigations menées en 2023 ont également confirmé la présence de PFAS (21 différentes substances analysées) dans les eaux usées, les eaux claires, les eaux de surface, et en traces dans les eaux souterraines. Le rapport détaillé de l'étude, élaboré par Impact - Concept SA, est disponible sur le site internet du Service de l'eau à www.lausanne.ch/pfas.

En l'absence de bases légales spécifiques au niveau fédéral pour les PFAS dans le sol, le site sera défini publiquement comme «site pollué, nécessite une investigation». Il n'y a toutefois actuellement pas d'usage à risque sur le site de La Rama (place des jeux, jardin, etc.). La gestion des sols pollués constituerait la principale contrainte en cas de travaux de terrassement sur le site de La Rama.

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de la sécurité, de l'économie et de l'eau, annonce qu'une analyse des sédiments de la rivière du Talent va compléter cette étude prochainement. «Il n'y a aucune trace d'un impact sur les captages d'eau de Lausanne. L'eau potable distribuée à la population est toujours d'excellente qualité et peut être consommée en toute confiance».

Les valeurs de PFAS analysées de l'eau consommée par la population de la région lausannoise sont jusqu'à présent largement en-dessous des normes suisses actuelles et des normes européennes qui sont plus sévères.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, Ville de Lausanne, tél. + 41 79 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, Ville de Lausanne, tél. +41 79 444 03 23**
- **Fereidoun Khajehnouri, chef de division Contrôle de l'eau, Ville de Lausanne, tél. +41 79 367 26 08**

Lausanne, le 21 février 2024